



Réunion du Comité Syndical

mercredi 15 décembre 2021 à 17h30 au Thor

Procès verbal

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre à 17h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 8 décembre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de M. Christian MOUNIER, 1^{er} vice-président. Le quorum était atteint (cf Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, article 10, quorum abaissé au tiers).

Les membres présents, avec voix délibérative :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Aurel : François JOUVE, Les Beaumettes : Eric PAGUET, Beaumont du Ventoux : Frédéric CHARRASSE, Bédarrides : Laurent MUS, Bédoin : Gilles BERNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Jean-Yves MARECHAL, Bonnieux : Patrick DEVAUX, Brantes : Pascal Ayme, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cabrières d'Avignon : Pierre LABAN, Cairanne : Roland LIFFRAN, Caromb : Richard BONNAVENTURE, Carpentras : Michel BLANCHARD, Cavaillon : Gilles DOCHE, Cheval-Blanc : Frédéric PELLOUX, Gargas : Patrick LEGROS, Gigondas : Thémis SOUCHIERE, Goult : Elodie de TIMARY, Jonquerettes : Gilbert CHAZAL, Jonquières : Louis BISCARRAT, Lacoste : Jean SALVA, Lafare : Pierre BALLESTEROS, Lagnes : Jacques GRANGIER, Lioux : Thierry GARCIN, Loriol du Comtat : Sylvie FLAMAND, Lourmarin : Joël RAYMOND, Maubec : Jean-François DUBOIS, Ménerbes : Christian RUFFINATTO, Merindol : Nadine PERIN, Modène : Yannick CORBIN, Monieux : Renaud GABERT, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN, Puyméras : Pierre TARTANSON, Robion : Florian MOLLIEUX, Roque sur Pernes : Alain BUISSON Roussillon : Alain DEVAUX, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Saint Christol d'Albion : Agnès AUBERT, Saint Didier : François SAMIE, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-François MEDRAT, Saint Martin de Castillon : Emilien DHAZE, Saint Romain en Viennois : Pascal VORPILHAC, Saint Saturnin les Apt : Gilles LANDRIEU, Saint Saturnin les Avignon : Alex CACELI, Sainte Cécile les Vignes : Pascal CROZET, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Sérignan du Comtat : Eric COLARD, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Jean-François LOVISOLO, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Anne-Marie ISAIA, Venasque : Thierry de CABISOLE, Villars : Alain MASSEL, Villedaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur AUZON : Suzy MACHUROT, Violes : Florence GOURLOT, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Châteauneuf de Gadagne : Jean-Marc GEREN, Fontaine de Vaucluse : Michel JACQUET, Isle sur la Sorgue ; Nicolas VALIENTE, Le Thor : Christiane DAVID-MATHIEU, Métropole Aix-Marseille-Provence ; Pertuis : Bernard ALAMELLE

Délégué(e)s Membres Conseil départemental : Danielle BRUN, Jean-François LOVISOLO, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Noëlle TRINQUIER et Bruno VALLE

Autre délégué présent, sans voix délibérative : Beaumont du Ventoux : Anthony VEZHINET

Assistaient également, sans voix délibérative : DDT : Isabelle CHADOEUF, CD84 : Carole TOUTAIN, Isabelle PACAUD, SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Brigitte JAEG, Sylvia PICHON et Olivier BRICAUD.

Etaient excusé(e)s :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Ansouis : Géraud de SABRAN PONTEVES, Aubignan : Charles GILLES, Avignon : Isabelle PORTEFAIX, La Bastide des Jourdans : Florian GALLIS, La Bastidonne : Hugues SERVIERE, Le Barroux : Gilles GRILLET, Buisson : Marc COUCHE, Buoux : Michel ROBBEN DUCLOUX, Cadenet : Marcel MANGANARO, Caseneuve : Eric MOLLET-GERVASONI, Le Crestet : Alain ANDRE, Crillon le Brave : Marguerite EESES, Entraigues sur la Sorgue : Corinne CRISTOFARO, Entrechaux : Géry KWITA, Faucon : Martial FERNANDEZ, Flissan : Laurent BOUISSON, Gignac : Guy AUBERT, Grambois : Jean-Louis GIARETTO, Grillon : Grégory BERTHON, Jocas : Thibaud RICHARD, Lauris : Thierry DERNIS, Mallemort du Comtat : François SALIGNON, Mazan : Jean-Philippe ACHARD, Méthamis : Alain AGUILERA, Mirabeau : Thomas MONTAGNE, Monteux : Chantal GONNET-OLIVI, Mormoiron : Julien SANCHEZ, Murs : Patrick ACHARD, Oppède : Yoann POBES, Orange : Michel BOUYER, Pernes les Fontaines : Christian SOLLIER, Piolenc : Patrick PICHON, Le Pontet : Pascal SIMONDI, Puyvert : Christophe MOURET, Rasteau : Jean-Luc DIGONNET, Richerenches : Christian ARNAUD, Sablet : Christian BONFILS, Saint Léger du Ventoux : Damien MASSOT, Saint Martin de la Brasque : Laurent LIEUTAUD, Saint Roman de Malegarde : Jean-Claude BORDE, Saint Trinit : Claire MIRAS, Sarrians : Stéphane BOURRET, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Séguret : Thierry BERNACONI, Suzette : José PARDO, Valréas : Rosy FERRIGNO, Velleron : Karim AKAR, Villedieu : Claude CELLIER, Vitrolles : Alain de VILLEBONNE, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Saumane : Laurence CHABAUD-GEVA

Déléguées Membres Conseil départemental : Marie THOMAS de MALEVILLE, Dominique SANTONI

Ont donné un pouvoir de vote (2 pouvoirs possibles) : Marie THOMAS de MALEVILLE à Danielle BRUN, Christian SOLLIER de Pernes à Jean-François SAMIE de Saint Didier, Hugues SERVIERE de La Bastidonne à Jérôme BLANC de Cabrières d'Aigues, Michel ROBBEN-DUCLOUX de Buoux à Jean-Louis ARMAND de Rustrel, François SALIGNON de Mallemort du Comtat à Sylvie FLAMAND de Loriol du Comtat, Alain de VILLEBONNE de Vitrolles à Serge CASSAN de Peypin d'Aigues.

M. Christian MOUNIER, 1^{er} vice-président, annonce que la Présidente, Madame Dominique SANTONI, retenue par une réunion avec les services de l'Etat, ne pourra présider cette assemblée et qu'elle lui a demandé de bien vouloir la remplacer.

M. MOUNIER accueille donc en son nom les délégués présents ainsi que les représentants des collectivités et des services partenaires, invités à se joindre à cette séance à savoir Mmes Isabelle CHADOEUF, Carole TOUTAIN et Isabelle PACAUD.

Se sont excusés pour cette réunion ; M. le sénateur Jean-Baptiste BLANC, M. le député Jean-Claude BOUCHET, M. Patrick MERLE, vice-président Département, président de la Commission Environnement, Mme Françoise DEMONT, Pairie Départementale, M. Julien PANCHOUT, Directeur Agence territoriale Bouches du Rhône – Vaucluse ONF et Mme Elsa BARDI-ASSANTE, chef service Forêt Région PACA.

Avant de commencer la séance, les membres de l'Assemblée ont une pensée pour M. Thierry VALLON, technicien DFCI à la DDT, qui avait de par son implication et sa pugnacité largement contribué à la mise en place de la DFCI dans le Vaucluse. Plusieurs délégués présents aujourd'hui l'ont bien connu. M. VALLON vient de décéder à l'âge de 69 ans et ses obsèques ont eu lieu le 8 septembre à Mollégès.

Dans un premier temps, il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2021, transmis avec l'invitation. Ce PV n'appelle pas de remarques de la part de l'assistance.

Le 1^{er} Vice-Président communique ensuite aux délégués les décisions prises par la Présidente depuis le dernier Comité Syndical, à savoir :

- Décision n°9 du 12 novembre : attribution de l'offre de marché pour la fourniture d'électricité pour 4 sites avec l'entreprise Total Energies (conditions générales de vente pour le lot 6 UGAP ELEC 3) pour la période 2022-2024
- Décision n°10 du 30 novembre : contrat de maintenance du copieur KONICA BH PRO 754 E avec l'entreprise Alpilles Bureautiques à compter du 01/12/2021 et pour une durée de 1 ans, pour un montant trimestriel de 56.25 euros HT pour 12 500 copies noir et blanc et de 517.50 euros HT pour 11 500 copies couleur

Pour information aux délégués, suite au recrutement de M. Kevin GALLMANN au poste de responsable des services techniques, l'organigramme du Syndicat a été réactualisé, organigramme qui a reçu un avis favorable du Comité technique du CDG.

Les rapports à l'ordre du jour sont ensuite soumis au vote de l'assemblée :

Rapport n°1 – Orientations budgétaires

Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la collectivité doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, M. MOUNIER présente les orientations budgétaires 2022.

Sont détaillées l'évolution des ressources, les dépenses de fonctionnement (dont la masse salariale), les dépenses d'investissement et bien sûr les priorités 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 – Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au BP 2022

Le BP 2022 n'étant présenté qu'au CS de début février, il faut donc, comme l'explique M. RASPAIL, vice-président, ouvrir par anticipation au 1^{er} janvier la ligne de crédit d'investissement du budget 2022 en ne dépassant pas, par imputations, ¼ des crédits inscrits au BP de l'exercice précédent.

Sont ainsi ouverts en dépenses d'investissement 231 000 euros, l'essentiel étant consacré aux travaux DFCI (127 000 euros), les autres dépenses correspondent à des achats de matériel (matériel roulant, informatique, mobilier).

Cette ouverture de crédits sera reprise au budget de l'exercice 2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 – Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Déjà mis en place notamment pour les agents de la filière administrative en 2017, M. MOUNIER tient à rappeler que le Syndicat mixte se doit, comme toutes les collectivités, d'étendre le RIFSEEP à tous ses cadres d'emplois, comprenant essentiellement des agents techniques, à compter du 1er janvier 2022, l'objectif recherché par cette réglementation étant de « simplifier » le régime des primes et indemnités.

Le RIFSEEP vise ainsi à valoriser principalement les fonctions, l'expérience professionnelle et la manière de servir des agents et comprend 2 parts ; l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (Complément indemnitaire annuel).

L'IFSE est elle-même scindée en 2 parts ; une part « fonction » (liée au poste occupé par l'agent, tous les postes du Syndicat ayant été classés en groupes, chaque groupe bénéficiant d'un montant défini) et une part « expérience professionnelle » (liée plus spécifiquement au parcours professionnel de l'agent).

Le CIA, quant à lui, prend en compte l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, qui seront appréciés chaque année lors de l'entretien professionnel, le montant du CIA étant donc susceptible de varier d'une année sur l'autre.

La préparation de ce RIFSEEP a permis, grâce à un accompagnement du CDG sur l'année 2021, de revoir intégralement le régime indemnitaire de tous les agents, la volonté du Syndicat étant de conserver une enveloppe budgétaire constante.

Pour ces deux primes, les montants sont encadrés et le Syndicat bien entendu se doit de respecter les montants annuels maximum réglementaires fixés par arrêtés ministériels (cf tableaux).

Les modalités pratiques de ce nouveau régime indemnitaire ont fait l'objet d'une séance de présentation à tous les agents le 10 novembre dernier avec l'appui de Mme Séverine Bouteille du CDG et ce projet de délibération a reçu un avis favorable du Comité technique du CDG.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 – Approbation du Document Unique des Risques Professionnels

Mme Christiane DAVID-MATHIEU, membre du Bureau et Rapporteur, indique que le Syndicat mixte, comme le prévoit le Code du Travail, doit évaluer les risques professionnels. Pour cela, il a confié au cabinet AL2C Ressources la mission de rédiger ce Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Cet outil assure une double fonction, d'une part, il permet de recenser, au travers des différentes activités menées par les agents, les caractéristiques essentielles des risques

auxquels ils sont exposés (fréquence, gravité) et d'autre part, il permet d'établir un programme d'actions à mener afin de réduire les risques recensés.

Ce document présenté à tous les agents le 15 novembre 2021, a reçu un avis favorable du Comité technique du CDG.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 – Renouvellement de la convention d'archivage avec le Centre de Gestion

La première convention étant arrivée à échéance, il est proposé aux délégués de renouveler la convention d'archivage avec le CDG. M. Gilles BERNARD, vice-président et rapporteur, précise que les conditions restent inchangées à savoir un forfait de 20 jours une durée de 4 ans.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 – Demande de subvention auprès de la DRAC pour la mission d'archivage

En lien avec le rapport précédent, Mme Sylvie FLAMAND, membre du Bureau et rapporteur, explique que le Syndicat peut prétendre à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40% du coût de la prestation archivage. En accord avec les délégués, une demande de subvention sera déposée auprès du service instructeur de la DRAC. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 – Sortie d'inventaire des biens réformés

Comme le précise M. Pierre LABAN, membre du Bureau et rapporteur, le Syndicat mixte est propriétaire de biens dont certains sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis. Ils doivent donc être retirés de l'inventaire comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien. Il s'agit donc ainsi de procéder à un épurement de l'inventaire et à une mise à jour de l'actif. La liste des 11 biens concernés est jointe au rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 – CFM 2021 Validation plan de financement

M. Florian MOLLIEUX, membre du Bureau et rapporteur, informe les délégués au sujet des crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2021 affectés pour le Vaucluse et qui ont été notifiés au Syndicat.

Ainsi, sur les six dossiers transmis à la DDT à l'automne 2020 (pour mémoire : OLD PAC, véhicule de liaison, barrières, signalisation, Guide du débroussaillage et guide du maire pour un montant estimatif de 116 000 euros HT), trois dossiers, à savoir l'Opération d'information des propriétaires sur les OLD, l'impression du guide du débroussaillage et la rédaction du Guide du Maire ont été retenus avec une aide de l'Etat variant de 50 à 80 %.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 – FEADER 2021 DFCI Validation du plan de financement

Mme Noëlle TRINQUIER, vice-présidente et rapporteur, explique que, suite à l'appel à projets 2021 concernant le dispositif 8.3.1 (DFCI) du programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 de la Région PACA, les 17 dossiers transmis par le Syndicat à la DDT en février 2021 (liste complète présentée avec le rapport n°9 du Comité Syndical de février dernier), ont été retenus à savoir :

9 dossiers de coupures de combustible pour un total de 164 ha

5 dossiers pour la réfection et le maintien en état opérationnel de 41 km de pistes DFCI

2 dossiers de création de citerne DFCI

1 dossier pour la réfection de 3 impluviums

Le montant estimatif global de ces dossiers s'élève à 510 172.30 euros HT avec 80 % de cofinancements soit 358 892.54 euros (13.46% Etat, 36.40% Europe, 25% Département et 5.14% Région). Pour ces dossiers dont les conventions viennent de nous être notifiées, le Syndicat dispose d'un délai restreint pour lancer et surtout achever les travaux, à savoir jusqu'au 31 décembre 2023.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 – Financements CFM et FEADER 2022

M. Jean-François LOVISOLO, vice-président et rapporteur, explique que, sans préjuger de leur acceptation finale et de leur plan de financement, ces programmes d'actions vont être proposés respectivement aux services de la Direction Départementale des Territoires pour la part CFM et aux partenaires financiers (Etat, Europe, Région et Département) pour le PDRR, dans le cadre de leur appel à projets annuels.

- Acquisition d'un tracteur forestier (275 000 euros H.T)

- Prestations aériennes par drones Avant/après chantiers DFCI (2 800 euros H.T.)

- Travaux de création et mise aux normes de coupures de combustibles (enveloppe prévisionnelle 450 000 euros H.T)

- Travaux de mise aux normes des ouvrages DFCI (pistes et citernes) (enveloppe prévisionnelle 180 000 euros H.T)

L'appel à projet PDRR 2022 devra être finalisé avant le 28 février prochain.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 – Programme de travaux Convention Cadre Département Année 2022

Comme le rappelle M. Jean-Pierre RANCHON, membre du Bureau et rapporteur, ce programme de travaux 2022 financé par le Département de Vaucluse comprend 4 types d'opérations confiées à la Régie du Syndicat, à savoir les travaux de débroussaillage liés aux obligations légales de débroussaillage aux abords des routes départementales (223 ha), les travaux de débroussaillage des Véloroutes, les travaux d'entretien du Réseau touristique (PDIPR), et des travaux DFCI pour un montant de participation du Département en 2022 de 923 000 euros.

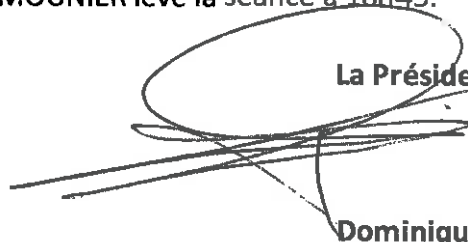
Le rapport est adopté à l'unanimité.

A quelques jours de la fin de l'année, le 1^{er} Vice-Président tient à remercier l'ensemble des délégués et notamment les nouveaux élus, pour leur implication dans nos réunions statutaires. Il en profite aussi pour leur transmettre ainsi qu'à tous les agents du Syndicat, au nom de la Présidente, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Les dates des prochaines réunions statutaires sont fixées au jeudi 3 février 2022 (Bureau) et au mardi 8 février (Comité Syndical).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MOUNIER lève la séance à 18h45.

La Présidente,



Dominique SANTONI